



Réorientation Responsabilité Durabilité

Agenda pour l'avenir SEFRI

Recommandations de la société civile concernant le message sur la formation, la recherche et l'innovation 2017–2020 (message FRI 2017–2020)

Raison d'être d'un agenda pour l'avenir SEFRI

- 2014 clôture la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005–2014). Un programme d'action mondial « Éducation au développement durable » prendra la relève en assurant la continuité. Il sera établi en novembre 2014 à Nagoya au Japon. 2014 marque aussi l'achèvement du « Plan de mesures Éducation au développement durable (EDD) 2007–2014 » de la CDIP et de six offices fédéraux. L'agenda pour l'avenir CDIP est une invitation de la société civile à intégrer entièrement la durabilité dans la politique de l'éducation et à inscrire ce principe dans un plan d'action national de la Confédération et des cantons pour les années 2015 à 2020.
- Le programme d'action mondial « Éducation au développement durable » pour les années 2014 et suivantes se concentre sur cinq priorités, parmi lesquelles le soutien politique à l'inscription de la durabilité dans

la politique nationale de l'éducation et du développement. L'agenda pour l'avenir SEFRI montre comment les cinq priorités du programme d'action mondial peuvent être mises en œuvre à l'échelle nationale en tant qu'instruments de pilotage de l'administration fédérale. À l'avenir, la Suisse, de concert avec d'autres pays avancés dans ce domaine dont l'Allemagne et le Japon, doit se distinguer par ses prestations innovantes.

- Le SEFRI formule ses priorités en matière de politique de l'éducation dans le cadre du message sur la formation, la recherche et l'innovation 2017–2020 (message FRI 2017–2020). En sa qualité d'autorité d'exécution, le SEFRI est responsable de leur mise en œuvre et de leur impact durable dans les rapports qu'elle établit. L'agenda pour l'avenir SEFRI représente une contribution à la refonte des lignes directrices du message FRI 2017–2020.

Recommandations stratégiques de l'agenda pour l'avenir SEFRI

Un mandat de formation global et constitutionnel

L'agenda pour l'avenir SEFRI s'appuie sur un mandat global de formation, de recherche et d'innovation constitutionnel et d'avenir. Il comprend, en complément des bases constitutionnelles relatives à la formation, la recherche et l'innovation, les points suivants (art. 61 Cst. et suivants) :

- l'encouragement des enfants et des jeunes par la Confédération et les cantons à devenir des personnes indépendantes et socialement responsables et soutenues dans leur intégration sociale, culturelle et politique (art. 41, al. 1, let. g, Cst.);
- la protection des enfants et des jeunes (art. 11 Cst.);
- l'égalité et l'interdiction de la discrimination (art. 8 Cst.);
- l'encouragement du développement durable et de la conservation durable des ressources naturelles (art. 2 et 73, Cst.);
- les obligations liées aux droits de l'homme que la Suisse a contractées dans le domaine de l'éducation par la ratification de la convention relative aux droits de l'enfant (RS 0.107), de la convention relative aux droits des personnes handicapées (RS 0.109) et du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (RS 0.103.1);
- l'harmonisation avec les conventions internationales telles que le programme d'action global pour l'éducation au développement durable de l'UNESCO 2014, le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 et l'initiative phare « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources » relevant de la stratégie Europe 2020.

dans la pratique, ont été inscrits dans la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), dans la loi fédérale sur la recherche et dans la loi fédérale sur la formation professionnelle;

- de nombreux projets lancés par des hautes écoles, de même que des initiatives cleantech dans la formation professionnelle, ont contribué à l'accumulation d'expériences d'apprentissage du développement durable.

La nécessité d'assumer une politique de la formation durable et d'avenir

L'agenda pour l'avenir SEFRI souligne les nécessités suivantes:

- les responsables de la politique de l'éducation dans les cantons, la société et les entreprises s'orientent résolument dans leurs conceptions, leurs décisions, leurs actions vers la ligne directrice d'un développement participatif et durable;
- outre une réorientation des contenus, les méthodes d'apprentissage sont aussi modifiées et structurées dans un esprit participatif, afin qu'un apprentissage et une conception durables produisent des effets de transformation appelés à durer;
- les directeurs cantonaux de l'instruction publique se déclarent prêts à participer résolument et activement, par une politique d'éducation nationale, intercantonale et cantonale, à la mise en œuvre du programme d'action mondial pour l'éducation au développement durable;
- un plan d'action convenu entre la Confédération, les cantons, les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile pour l'éducation au développement durable pour les années 2015 à 2020 est décidé et mis en œuvre;
- l'accroissement des investissements de formation dans le domaine de la formation professionnelle et des hautes écoles suisses.

La reconnaissance des activités déjà accomplies

L'agenda pour l'avenir SEFRI constate les éléments suivants:

- un débat sur l'éducation au développement durable a lieu;
- des objectifs et des compétences en matière de développement durable, qui ont fait leurs preuves

Agenda pour l'avenir SEFRI – Lignes directrices pour le message FRI 2017–2020

I Pilotage de la formation (gouvernance)

Recommandations concernant l'agenda pour l'avenir SEFRI

Lignes directrices pour le pilotage de formation: Le Conseil fédéral et le SEFRI renforcent la responsabilité en matière de politique de l'éducation au développement durable dans la formation, la recherche et l'innovation, en mesurent l'impact et l'atteinte des objectifs et communiquent les progrès enregistrés dans leurs rapports annuels et sur l'éducation.

Ligne directrice	Objectifs	Documents de base
1.1. Pilotage de la formation et évaluation de la durabilité de la formation et de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI fixe les priorités stratégiques du message FRI 2017–2020 en se fondant sur un mandat de formation global conforme à la Constitution fédérale, sur les principes de « solidarité écologique » et d'« efficience économique » et sur une évaluation uniforme et cohérente (évaluation de la durabilité). Il inscrit l'évaluation de la durabilité dans le processus législatif et d'exécution de la formation, de la recherche et de l'innovation. Il actualise, en collaboration avec d'autres offices fédéraux et avec la CDIP, le mandat de la Conférence suisse de coordination Éducation au développement durable (CC EDD) (situation actuelle), lequel est appelé à devenir un Conseil du développement durable de la formation, de la recherche et de l'innovation (solution visée). 	<ul style="list-style-type: none"> Daniel Dubas, Daniel Wachter: Nachhaltigkeitsbeurteilung auf Bundesebene (Évaluation de la durabilité à l'échelon de la Confédération) Bundesregierung Deutschland: Gesetzesfolgeabschätzung Nachhaltigkeit (Gouvernement fédéral allemand: Évaluation de l'impact de la législation sur la durabilité) CDIP/CC EDD: Statuts de la Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable, 2008
1.2. Conseil du développement durable de la formation, de la recherche et de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Le Conseil fédéral et le SEFRI fondent conjointement avec les autres offices fédéraux, la CDIP, les Académies suisses des sciences, les conférences des recteurs des hautes écoles suisses et de la formation professionnelle un Conseil du développement durable de la formation, de la recherche et de l'innovation (à titre de commission extraparlementaire conformément à l'art. 57 et suivants, LOGA), lequel remplace la Conférence suisse de coordination Éducation au développement durable (CC EDD). Le Conseil du développement durable de la formation, de la recherche et de l'innovation évalue l'évaluation de la durabilité des réformes de la formation et des axes prioritaires de formation de la Confédération et des cantons et peut présenter des propositions (modèle allemand). 	<ul style="list-style-type: none"> CDIP/CC EDD: Statuts de la Conférence suisse de coordination pour l'éducation au développement durable, 2008
1.3. Plan d'action pour l'éducation au développement durable 2015–2020	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI élabore, conjointement avec la CDIP et avec d'autres acteurs de la formation, un plan d'action pour l'éducation au développement durable 2015–2020, en tant que contribution de la Suisse à l'agenda de l'ONU pour l'après-2015 et au programme d'action mondial pour l'éducation au développement durable. Il fixe des objectifs et des standards minimaux pour chacune des cinq priorités du programme d'action mondial, met à disposition les moyens financiers correspondants dans le cadre du message FRI 2017–2020 et les insèrent dans la nouvelle stratégie du Conseil fédéral sur le développement durable pour les années 2016 et suivantes. 	<ul style="list-style-type: none"> CDIP, Éducation au développement durable Plan de mesures 2007–2014 Unesco : Proposition concernant un programme d'action global pour l'éducation en vue du développement durable comme moyen d'assurer le suivi de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable après 2014 Conseil fédéral: Stratégie pour le développement durable année 2016 et suivantes.
1.4. Rapport sur l'éducation en Suisse et monitorage de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI et le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE) élargissent le cadre du monitorage suisse de l'éducation en y incluant l'impact écologique, social et économique de la formation. Le Rapport sur l'éducation en Suisse introduit, en complément de l'« équité » (égalité des chances), des instruments de mesure, d'une part, de l'impact sur la « durabilité » (équité entre les générations) et, d'autre part, de la « participation des personnes en formation » ; il comble à tous les degrés de formation les lacunes en termes de données et de résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> CSRE: Rapport sur l'éducation en Suisse 2014

2 Formation professionnelle

Recommandations concernant l'agenda pour l'avenir SEFRI

Lignes directrices sur la formation professionnelle: Les lignes directrices sur la formation professionnelle vont au-delà du thème de l'employabilité. Elles intègrent simultanément la capacité professionnelle à assurer la protection de la santé et au travail, à recourir aux compétences sociales, à recourir aux cleantech et à réfléchir en termes de développement durable. Le message FRI 2017–2020 tient davantage compte des souhaits des travailleurs jeunes et plus âgés dans le cadre de la formation professionnelle à titre de mesures efficaces en rapport avec l'Initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, notamment par l'encouragement de la protection de la santé dans la formation professionnelle, par la promotion des congés-jeunesse reconnus sur le plan légal, par le renforcement de la formation professionnelle supérieure, par l'association complète de la Suisse au programme d'échanges Erasmus+ et par l'amélioration des cleantech dans le développement de champs professionnels d'avenir.

Ligne directrice	Objectifs	Documents de base
2.1. Amélioration de la protection de la santé et de la sécurité au travail pour les jeunes en formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI améliore la protection de la santé et la sécurité au travail des jeunes en formation professionnelle, notamment: <ul style="list-style-type: none"> par l'élaboration de mesures efficaces en matière de sécurité au travail et de protection de la santé, en recourant à des experts connaissant bien ces domaines dans le cadre de l'approbation des plans de formation ; par la prise de mesures relevant de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de la gestion de la santé en entreprise dans la formation professionnelle supérieure (formation des cadres, en particulier diplômes délivrés dans le cadre des examens professionnels supérieurs) ; par une triple évaluation: charge physique imposée aux jeunes en formation professionnelle dans les différents champs professionnels, qualité de la prévention des accidents professionnels et des maladies professionnelles et promotion de la santé dans les entreprises formatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> Révision de l'ordonnance 5 relative à la loi sur le travail (Protection des jeunes travailleurs), OLT 5) Communiqué de presse du SEFRI du 25 juin 2014: Formation professionnelle initiale : Nouvel âge limite et mesures accompagnatrices pour les travaux dangereux CFST (Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail) : Publications sur diverses branches Suva pro: Prévention par branches et thèmes Promotion Santé Suisse: Label «Friendly Work Space» (gestion de la santé en entreprise)
2.2. Erasmus+	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI met tout en œuvre pour assurer une association complète de la Suisse au programme d'échanges Erasmus+ (Leonardo, Europass, Comenius, Jeunesse en action, Grundtvig, Eurodesk, etc.). Il participe activement à la communication sur les programmes européens Erasmus+. 	<ul style="list-style-type: none"> SEFRI: Prolongation de la solution transitoire pour Erasmus+, 19 septembre 2014 CSAJ: On ne joue pas avec la jeunesse, 19 septembre 2014
2.3. Révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle et coopération internationale en matière de formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI s'engage, dans le cadre de la révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle, à: <ul style="list-style-type: none"> financer avec des moyens fédéraux les cours préparatoires des jeunes, des professionnels qualifiés et des actifs plus âgés dans la formation professionnelle supérieure ; renforcer les cleantech dans les processus de réforme des champs professionnels prometteurs ; intégrer les cleantech dans les projets MINT de la formation professionnelle ; inscrire sur le plan législatif la coopération internationale en matière de formation professionnelle (CIFP) dans la lutte contre le chômage des jeunes sur le plan international ; mieux intégrer les jeunes en difficulté durant leur formation professionnelle ; renforcer les jeunes sur le plan des droits humains et du droit du travail. 	<ul style="list-style-type: none"> admin.ch, consultations prévues: Révision partielle de la loi fédérale sur la formation professionnelle Confédération: Masterplan Cleantech, 2011 : Champs d'action Qualifications – Formation et formation continue Educa.MINT: encouragement des formations MINT par les cantons SEFRI: Coopération internationale en matière de formation professionnelle, 11 mars 2014
2.4. Promotion des congés-jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI encourage les congés-jeunesse en application de l'art. 329e CO durant la formation professionnelle en promouvant efficacement des projets dans ce domaine. Il participe activement à l'information sur l'engagement bénévole des jeunes dans le cadre de formationprofessionnelleplus.ch et des manifestations SwissSkills et WorldSkills. 	<ul style="list-style-type: none"> CSAJ (Conseil suisse des activités de jeunesse) : fiche d'information «Congés-jeunesse» Art. 329e CO

3 Encouragement des hautes écoles

Recommandations concernant l'agenda pour l'avenir SEFRI

Lignes directrices sur l'aide aux hautes écoles: Le SEFRI concrétise les nouvelles bases légales sur le développement durable dans la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), notamment en matière d'accréditation de hautes écoles, d'encouragement de contributions liées à des projets et d'élaboration de standards écologiques et énergétiques relatifs aux contributions d'investissements.

Ligne directrice	Objectifs	Documents de base
3.1. Élargissement du programme « Universités durables » à toutes les universités, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques avec un taux de projets intégrés selon la LEHE	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI, la CDIP, la CUS et la CRUS, le Conseil des HES et la COHEP décident de l'extension et de l'augmentation des contributions liées à des projets de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) en vue du développement durable dans les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques (programmes « Universités durables »). Le SEFRI et les acteurs cités de la formation s'engagent en faveur d'une promotion de projets intégrée relevant de l'égalité des chances (études genre), du développement durable, de la participation des étudiants et de la création de profils conformément à l'art. 59, al. 2, let. e à g, LEHE dans tous les types de hautes écoles. Le cadre global financier afférent se monte à 150 millions de francs au minimum sur quatre ans. Le SEFRI développe et publie des standards et des lignes directrices sur la gestion durable des hautes écoles conformément à l'art. 30 LEHE et l'encourage en pratiquant une communication professionnelle. Il encourage les conférences des recteurs et les hautes écoles à participer aux réseaux nationaux et internationaux tels que University Leaders for Sustainable Future. 	<ul style="list-style-type: none"> Art. 59, al. 2, LEHE: Tâches d'importance nationale relatives à la politique en matière de hautes écoles Berner Modell: Nachhaltigkeit im Leistungsauftrag des Regierungsrats an die Universität Bern 2014–2017 (Modèle bernois: La notion de développement durable dans le mandat de prestations 2014–2017 du Conseil d'Etat à l'Université de Berne) CDIP et CUS 30 janvier 2014: Contributions liées à des projets 2017–2020: Mandat conjoint de la CUS et du Conseil des HES à l'intention de la CRUS, de la CDIP et de la COHEP CUS: Sustainable Development at Universities Programme (Programme de développement durable dans les universités) ULSF (University Leaders for Sustainable Future)
3.2. Accréditation des hautes écoles et des filières d'études	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI renforce la mise en œuvre conséquente et conforme au droit des directives sur l'accréditation (art. 30 LEHE) des membres des hautes écoles, l'égalité des chances femme-homme et le développement durable dans tous les domaines de vérification (gouvernance, enseignement, recherche, prestations, infrastructures et communication). Le SEFRI et le Conseil suisse des hautes écoles s'engagent pour l'amélioration de la conformité des hautes écoles, en particulier en matière de transparence complète de l'origine et de l'utilisation des fonds (de tiers) et en matière de standards réglementaires et éthiques appliqués aux hautes écoles. Des standards de conformité élevés et transparents constituent le cadre contrainquant en vue de l'autonomie des hautes écoles. 	<ul style="list-style-type: none"> Art. 30, let. a, LEHE Recommandations de CoalitionEducation ONG sur les directives sur l'accréditation et la conformité des hautes écoles (prévention de la corruption, standards d'intégrité scientifique, gestion réglementaire des activités annexes et des mandats dans des conseils d'administration des membres des hautes écoles, conformité informatique et gestion des risques)
3.3. Domaines prioritaires d'encouragement: sciences durables de l'économie, de la finance et de l'assurance	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI détermine nouvellement dans le message FRI 2017–2020 un axe prioritaire d'encouragement dans l'enseignement et la recherche sur les sciences durables que sont l'économie, la finance et l'assurance. Les hautes écoles qualifient les étudiants des sciences économiques et juridiques à la gestion durable et au droit commun des sociétés, à l'éthique et à la responsabilité sociale (Corporate Social Responsibility). Les University Leaders en sciences économiques s'obligent par leurs engagements, leurs standards d'accréditation, leurs programmes de cours bachelor et master en MBA à qualifier l'enseignement, la recherche et l'innovation des sciences économiques vertes (Green Economy Science) et des sciences financières durables (Sustainable Finance). 	

Ligne directrice	Objectifs	Documents de base
3.4. Mise en œuvre de standards durables dans les contributions d'investissements des hautes écoles	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI concrétise les «standards écologiques et énergétiques élevés» selon l'art. 55, let. d, LEHE en appliquant le standard SNBS et la recommandation SIA 112/1 «Construction durable – Bâtiment» comme des exigences appliquées aux demandes de contributions d'investissements. Les contributions fédérales en faveur de projets de construction favorisent l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables dans les constructions des hautes écoles. Celles-ci couvrent intégralement leurs besoins en électricité d'ici à 2020 par le recours à des énergies renouvelables ainsi que 20 % de leur consommation énergétique dans le même laps de temps. Elles attestent par là même des progrès accomplis dans la gestion durable de l'énergie. Le SEFRI tient compte, lors de la mise en œuvre des standards durables, des recommandations de la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) et participe aux réseaux consacrés à la construction durable mis en place par des investisseurs et des maîtres d'ouvrage publics. Il prend en compte, lors de l'octroi de contributions d'investissements, des exigences en matière d'accessibilité des bâtiments conformément à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). 	<ul style="list-style-type: none"> Art. 55, let. d, LEHE Réseau Construction durable Suisse : Standard SNBS Recommandations SIA 112/1, KBOB Europe 2020 : Directive sur les énergies renouvelables Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), art. 9
3.5. Élargissement du dialogue institutionnel entre le SEFRI, les hautes écoles et la société civile	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI se déclare prêt, dans le cadre de l'agenda de développement d'après-2015, à s'engager dans une charte pour l'avenir de la formation, de la recherche et de l'innovation en Suisse en associant la jeunesse et les acteurs de la société civile. 	<ul style="list-style-type: none"> Zukunftscharta Deutschland: Leitlinie für unsere zukünftige Politik (Charte de l'Allemagne pour l'avenir: Lignes directrices pour une politique d'avenir)
3.6. Erasmus+	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI met tout en œuvre pour assurer une association complète de la Suisse au programme d'échanges Erasmus+ et participe activement à la communication sur les programmes européens Erasmus+ (cf. pt 2.2). 	<ul style="list-style-type: none"> SEFRI: Prolongation de la solution transitoire pour Erasmus+, 19 septembre 2014 CSAJ: On ne joue pas avec la jeunesse, 19 septembre 2014

4 Politique de la recherche et de l'innovation

Recommandations concernant l'agenda pour l'avenir SEFRI

Lignes directrices sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation: Le SEFRI accroît notoirement, par son encouragement de la recherche et de l'innovation, la recherche de transformation sur les mutations globales et sur le développement durable et utilise efficacement les instruments de pilotage et d'encouragement à sa disposition.

Ligne directrice	Objectifs	Documents de base
4.1. Vérification de la durabilité des projets de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI et ses organes d'encouragement développent des critères transparents et efficaces d'évaluation de la contribution au développement durable des projets de recherche conformément à l'art 60 O-LERI, actualisent leurs règlements sur les contributions et renouvellent leurs équipes d'experts (CTI) en associant des spécialistes des sciences de la durabilité. Il encourage le principe de la publication des résultats de la recherche et de l'évaluation de leur durabilité (open science, open access et open data). 	<ul style="list-style-type: none"> Art. 60 O-LERI WBGU (Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderungen, Welt im Wandel): Gesellschaftsvertrag für eine Große Transformation, 2011 Académies suisses des sciences médicales: «Open Access»: pour un accès libre aux résultats de la recherche scientifique, 2014
4.2. Rapports de durabilité des institutions d'encouragement de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI développe et communique, conjointement avec les institutions d'encouragement de la recherche, la publication de rapports sur le développement durable conformément à l'art. 60 O-LERI et se conforme en cela aux bonnes pratiques des rapports sur le développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ÖBU (works for sustainability): Rapports sur la durabilité
4.3. Horizon 2020: association complète de la Suisse au 3^e domaine du programme de recherche européen	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI obtient de l'UE au plus tard en 2017 une association complète de la Suisse au programme de recherche Horizon 2020, notamment en ce qui concerne la priorité 3 (Défis de société): Santé, évolution démographique et bien-être (7,5 milliards d'euros), Sécurité alimentaire et agriculture durable (3,9 millions d'euros), Énergies sûres, propres et efficaces (6 milliards d'euros), Transports intelligents, verts et intégrés (6,3 milliards d'euros), Lutte contre le changement climatique, utilisation efficace des ressources et matières premières (3 milliards d'euros), Sociétés inclusives (1,3 milliard d'euros) et Sociétés sûres (1,7 milliard d'euros). 	<ul style="list-style-type: none"> Horizon 2020: Participation de la Suisse 2014–2016
4.4. Un milliard de francs alloué au développement durable dans la formation, la recherche et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Le SEFRI se prépare à la recherche sur la durabilité en vue d'octroyer un milliard de francs pour les années 2017–2020 en faveur de la recherche transdisciplinaire sur ce thème. Cette initiative doit compenser les pertes de la Suisse subies dans le cadre du programme Horizon 2000 dans le domaine des défis de société et être financée grâce à des réaffectations pécuniaires de champs de recherche peu importants en termes de durabilité et à l'octroi de moyens financiers supplémentaires versés par la Confédération. 	<ul style="list-style-type: none"> BUND: Nachhaltige Wissenschaft, 2012, (Die Nachhaltigkeitsmilliarde – Impuls für eine nachhaltige Wissenschaft) Économie durable, 2012, (Les milliards alloués au développement durable – Impulsions pour une économie durable)

La CoalitionEducation ONG est soutenue par les organisations de jeunesse, de développement et de promotion de la santé, des droits humains et de l'environnement ci-après:

Alliance Sud Communauté de travail Swissaid – Action de Carême – Pain pour le prochain – Helvetas – Caritas – Eper | Amnesty International | Groupe de travail Tourisme et Développement (Arbeitskreis Tourismus und Entwicklung) | Atelier Forêt de montagne | Centre de formation WWF | Pain pour le prochain | Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert | Société pour les peuples menacés SPM | Greenpeace Éducation à l'environnement | Hannes Pauli Gesellschaft HPG | Helvetas Swiss Intercooperation | humanrights.ch | Incomindios | Intermundo | Lobby Enfants Suisse | Ligue suisse contre le cancer | Réseau suisse des droits de l'enfant | Peace Brigades International PBI | Pro Juventute | Pro Natura Éducation à l'environnement | Santé publique Suisse | RADIX Fondation suisse pour la santé | Conseil Suisse des Activités de Jeunesse CSAJ | Organisation suisse d'aide aux réfugiés | Fondation suisse de cardiologie | Fondation Village d'enfants Pestalozzi | Fondation myclimate | Fondation SILVIVA | Union des conseils d'étudiant(e)s de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein UCE

Éditeur:
CoalitionEducation ONG
© novembre 2014

Rédaction:
Ueli Bernhard, Simone Meili
(Secrétariat CoalitionEducation ONG)